



Demande d'obtention d'un agrément pour une association ou un organisme de secours ayant pour objet social la sécurité civile

La présente demande est faite sur base des dispositions de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et du règlement grand-ducal du 13 juillet 2018 sur les associations et organismes de secours agréés.

Les représentants de l'organisme transmettent une demande d'agrément au ministre ayant la Sécurité civile dans ses attributions, ci-après le ministre, par voie électronique moyennant une plateforme d'échange de documents électroniques. L'organisme intéressé contacte la direction générale de la sécurité civile du ministère des Affaires intérieures par courriel (dgsc.secretariat@mai.etat.lu) et l'informe qu'il souhaite introduire une demande d'agrément. La direction générale de la sécurité civile lui transmet ensuite un lien qui le dirige vers une plateforme d'échange de documents électroniques. L'organisme intéressé remplit le formulaire en y ajoutant toutes les pièces justificatives et transmet sa demande complète par le biais de la plateforme d'échange de documents électroniques. Un dossier au format papier n'est pas accepté.

Vos droits concernant vos **données personnelles** : voir la notice d'information ci-jointe.

Dénomination et coordonnées de l'association ou de l'organisme de secours

Dénomination :

Adresse, numéro :

Code postal :

Pays :

E-Mail :

Téléphone :

N° d'enregistrement Registre de commerce et des sociétés (RCS):

N° d'enregistrement auprès du ministère (en cas de demande de renouvellement) : CGDIS -

Coordonnées du représentant

Nom(s) :

Prénom(s) :

E-Mail :

Téléphone :

a) Activités de sécurité civile exercées

Notre association ou organisme de secours exerce les activités suivantes, qui s'inscrivent dans le cadre des missions de sécurité civile, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi précitée du 27 mars 2018, et selon les conditions définies dans le règlement grand-ducal du 27 juin 2018 relatif à l'organisation opérationnelle et aux règles du commandement des opérations de secours, à la participation d'organismes publics et privés, des associations et organismes agréés et des services d'incendie des entreprises et usines publiques et privées aux opérations de secours, aux actions résultant du déclenchement d'un plan d'intervention des secours ou de soutien aux populations en matière de sécurité civile :

Opérations de secours (protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement contre les événements calamiteux, les sinistres et les catastrophes, etc.), veuillez préciser :

Actions de soutien aux populations (dispositifs de secours dans le cadre de rassemblements de personnes, etc.), veuillez préciser :

Au niveau national : ☐

Au niveau international : ☐



b) Moyens pour l'exercice des activités

Afin de mener à bien les activités de sécurité civile exercées par notre association ou organisme de secours, nous disposons des moyens suivants (véhicules, matériel, infrastructures, etc.) :

c) Personnel

Nous disposons du personnel suivant pour l'exercice des activités de sécurité civile exercées :

Activités	Nombre de personnes	Qualification/Aptitudes

Nous disposons d'une équipe permanente de responsables opérationnels, dont le niveau de présence est comme suit :

Documents à joindre au présent formulaire

- ☐ Statuts actualisés de l'association ou organisme ;
- ☐ Extrait du RCS ;
- ☐ Note descriptive sur le système de gestion d'alerte de ses membres ainsi que du dispositif d'identification individuel.

Attention : Les copies de documents ne provenant pas d'un pays de l'Union européenne (UE) devront être certifiées conformes à l'original par une autorité officielle.

Les documents n'étant pas émis dans l'une des 3 langues officielles du Grand-Duché de Luxembourg (luxembourgeois, français et allemand) devront obligatoirement être accompagnés d'une traduction exécutée par un traducteur assermenté auprès des instances judiciaires luxembourgeoises.

Des documents supplémentaires peuvent être demandés.

Les demandes incomplètes ne sont pas prises en compte.



Signature

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que toutes les informations renseignées dans le présent document sont exactes et :

- que notre association ou organisme est apte à exercer les activités de sécurité civile au niveau national ou international, telles que décrites ci-dessus à la lettre a) ;
- que chaque membre effectif de notre personnel dispose des aptitudes physiques et psychiques pour l'exercice des activités de sécurité civile ;
- qu'une équipe permanente de responsables opérationnels est disponible ;
- qu'un système de gestion d'alerte de nos membres ainsi que d'un dispositif d'identification individuel sont mis en place.

Je m'engage à informer sans délai le ministre de toute modification relative aux informations fournies dans le présent formulaire.

Je m'engage à respecter les dispositions de l'article 6 du règlement grand-ducal du 13 juillet 2018 sur les associations et organismes de secours agréés et à exercer les activités de sécurité civile conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 27 juin 2018 relatif à l'organisation opérationnelle et aux règles du commandement des opérations de secours.

Par la présente signature, j'atteste avoir lu et compris la législation et réglementation applicables et comprends que si je ne remplis pas les obligations définies au règlement grand-ducal précité du 13 juillet 2018, dont la transmission au ministre d'un rapport d'activités pour le 15 avril suivant l'année écoulée, je m'expose au risque de voir **mon agrément suspendu ou révoqué**.

Date :

Signature :



Notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre d'une demande d'obtention d'un agrément pour une association ou un organisme de secours ayant pour objet social la sécurité civile

1. Coordonnées du ministère des Affaires intérieures et de son délégué à la protection des données

Le ministère des Affaires intérieures (« MAINT ») collecte et traite des données à caractère personnel vous concernant (« données ») dans le cadre de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et des obligations légales mises à sa charge. Les coordonnées du MAINT, agissant en sa qualité de responsable du traitement, sont les suivantes :

- Ministère des Affaires intérieures
- Adresse : 32, rue Hugo Gernsback, L-1652 Luxembourg
- Tél. : 24 78 46 00
- Adresse courriel : info@mai.etat.lu

Pour toute question concernant le traitement de vos données par le MAINT, veuillez contacter notre délégué à la protection des données :

- par courriel : info@cgpdp.etat.lu ou ac.dpo@mai.etat.lu
- par téléphone : 247 72 015

2. Les catégories de données, la base légale et les finalités du traitement

La licéité des traitements de données opérés

Le MAINT traite vos données aux fins de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et des obligations légales mises à sa charge par la législation applicable en matière des demandes d'obtention d'un agrément pour une association ou un organisme de secours ayant pour objet social la sécurité civile, en particulier la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et le règlement grand-ducal du 13 juillet 2018 sur les associations et organismes de secours agréés.

Les finalités du traitement

Les finalités du traitement auxquelles sont destinées vos données sont les suivantes :

- Traiter la demande d'agrément aux fins de l'accorder si les conditions sont remplies
- Traiter une prolongation d'un agrément déjà accordé

3. Collecte des données auprès de la personne concernée : caractère obligatoire de la fourniture de données et les conséquences en cas de refus de les fournir

La fourniture des données par vous au MAINT revêt un caractère obligatoire (en application de la législation applicable et notamment l'article 2 du règlement grand-ducal du 13 juillet 2018 sur les associations et organismes de secours agréés. Un refus de votre part de nous fournir les données demandées entraîne :

- dans le contexte de la demande, la non-considération de la demande conformément à l'article 2 dudit règlement qui stipule que « les demandes incomplètes ne sont pas considérées ».



4. Durée de conservation

Vos données sont conservées sous une forme permettant votre identification pour les durées maximales ci-après :

- dans le contexte de l'octroi d'agrément : 5 ans à partir de l'octroi
- dans le contexte d'une demande de renouvellement : 5 ans à partir de la demande de renouvellement

Les durées de conservation reprises ci-dessus s'appliquent sans préjudice d'un éventuel traitement ultérieur pour des finalités compatibles notamment à des fins statistiques ou de recherche scientifique ou à des fins archivistiques dans l'intérêt public (en particulier leur conservation par les Archives nationales) ou aux fins d'une procédure judiciaire en cours.

5. Les droits de la personne concernée

Vous disposez des droits prévus par les dispositions du chapitre III (articles 12 à 22) du règlement (UE) 2016/679. Vous pouvez ainsi, dans les limites de la législation applicable, accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15), obtenir la rectification des données inexactes ou incomplètes (article 16) et obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 dudit règlement.

Vous avez également, dans les limites de la législation applicable, le droit de vous opposer au traitement de vos données dans les conditions prévues par l'article 21 du règlement (UE) 2016/679. Vous disposez dans certains cas de figure aussi d'un droit à la limitation du traitement de vos données (article 18). Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment.

- Le traitement de vos données n'implique pas de prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

Toute communication relative à une demande d'information, concernant une réclamation ou quant à l'exercice de vos droits prévus par les dispositions du règlement (UE) 2016/679 est à adresser au délégué à la protection des données du MAINT.

6. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après nous avoir contacté, vous estimez que le traitement de vos données effectué par le MAINT constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévues par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en matière de protection des données, à savoir au Luxembourg la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) (<https://cnpd.public.lu> ; 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ; Tél. : (+352) 26 10 60-1).